Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-88_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 04 NOVEMBRE 2026

Délibération n° 88_2026

Objet : Remplacement d'un membre élu du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi vingt-neuf octobre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; Mme PICARDA Anne-Marie ; Mme WALLET Sigrid ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine), M. BARBEREAU Thierry (pouvoir Mme WALLET Sigrid), M. DERENNE David (M. JEAN Éric)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L.123-6, R.123-8 et R.123-9 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n° 32_2026 du 15 avril 2026 fixant le nombre de membres et procédant à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS ;
Considérant la démission de Mme Emmanuelle RAMATCHANDIRAN, conseillère municipale et membre élue du Conseil d'administration du CCAS, reçue en mairie le 18 juin 2026;
Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement afin de rétablir le principe de parité au sein du Conseil d'administration du CCAS;
Considérant que conformément à l'article R.123-9 du CASF, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ;
Considérant que Mme Elizabeth GERVAIS nouvelle conseillère municipale entrante venant sur la liste à laquelle appartenait le membre démissionnaire, a accepté de siéger au Conseil d'administration du CCAS ;
Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote par un scrutin à main levée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (18 pour) de :
- Prendre acte de la démission de Mme Emmanuelle RAMATCHANDIRAN de ses fonctions de membre élu au Conseil d'administration du CCAS.
- Approuver la désignation de Mme Elizabeth GERVAIS pour siéger au Conseil d'administration du CCAS de la commune de Langonnet, en remplacement de Mme Emmanuelle

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20261104-88_2026-DE

RAMATCHANDIRAN, pour la durée restante du mandat municipal en cours.

Le présent acte sera notifié à l'intéressée et transmis au Président du CCAS, au Contrôle de légalité, et publié dans les conditions légales.

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)